

CCN / CCR

- ✓ Point sur l'organisation des compétitions de nos sélections nationales ;
- ✓ **CCN/CCR : Réformes territoriales (Comité de Concertation Nationaux / Régionaux)**

Les points essentiels concernant le sport :

- Maintien de l'intervention conjointe des collectivités territoriales dans le domaine sportif (subventions et équipements)
- Faculté de créer un guichet unique pour l'instruction et l'octroi des aides et subventions,
- Transfert des CREPS de l'Etat vers les Régions,
- Faculté de constituer une commission thématique dédiée au sport au sein des Conférences Territoriales de l'Action Publique (CTAP), organes chargés de favoriser un exercice concerté des compétences entre les collectivités territoriales dans les nouvelles régions.

LE CCN

- Le CCN est une commission fédérale ayant pour rôle de faciliter la mise en œuvre et de coordonner l'ensemble des travaux liés à la réforme territoriale. Il fixe la feuille de route et les échéances, et s'assure de leur respect par les CCR.
- Le CCN n'est pas un organe de décision politique. Il est chargé de piloter les travaux sur la réforme territoriale et d'émettre des préconisations qui seront soumises au Comité Directeur fédéral, seul organe habilité à valider les dispositions inhérentes à l'organisation territoriale.
- **Composition du CCN :** ☐ Président : Jean-Pierre SIUTAT ☐ Secrétaire général : Thierry BALESTRIERE ☐ Trésorier général : Jean-Pierre HUNCKLER ☐ Directeur Général / Directeur Technique National : Patrick BEESLEY ☐ 1 Vice-président : Pierre COLLOMB ☐ 1 LR urbaine (touchée par la réforme) : René KIRSCH ☐ 1 LR rurale (touchée par la réforme) : Stéphane KROEMER ☐ 1 CD urbain (touché par la réforme) : Pierre DEPETRIS ☐ 1 CD rural (touché par la réforme) : Luc VALETTE ☐ 1 directeur de Pôle (en lien avec le CoDir) : Christophe ZAJAC ☐ 1 salarié FFBB : Matthieu LACHENAUD

LES CCR

- Les CCR sont des sous-commissions fédérales du CCN. Il s'agit de groupes de travail chargés de mettre en œuvre localement les travaux liés à la réforme territoriale.
- Les CCR non concernés par une fusion disposeront de la même feuille de route que les autres CCR, à l'exception des travaux spécifiquement liés au cas des fusions.
- Le CCR est garant : ☐ du respect de la feuille de route, des procédures et des échéances fixées par le CCN, ☐ de la bonne coordination des travaux entre l'ensemble des structures du territoire (Comités, Ligues et CCR), ☐ de la circulation transparente et régulière de l'information vers les Comités et les Ligues (y compris vers ceux qui ne sont pas représentés au sein du CCR).

Composition des CCR :

- Pour les nouvelles régions administratives : ☑ Le Président de chaque LR, ☑ Deux Présidents de CD pour chaque LR concernée, ☑ Un salarié territorial.
- Pour les régions sans modification : ☑ Le Président de la LR, ☑ Tous les Présidents de CD, ☑ Un salarié territorial.

Cette représentation restreinte, propice aux échanges, a pour objectif de faciliter la communication entre les membres et d'assurer l'efficacité des travaux.

Il n'y a pas de hiérarchie au sein d'un CCR.

Le(la) salarié(e) territorial(e) désigné(e) se charge de la logistique administrative nécessaire à l'animation du CCR : préparation et organisation des réunions, rédaction et transmission des comptes rendus au CCN. Il n'a, en aucun cas, de mission de représentation des salariés des structures régionales et départementales

Inter-CCR

- Afin de faciliter l'information auprès de chaque territoire, il a été décidé de réunir plusieurs CCR au sein d'un inter-CCR.
- Ces inter-CCR ne préfigurent en rien le découpage des futures Zones si nous devons les maintenir.
- Ces inter-CCR ne préfigurent en rien le découpage territorial regroupant certaines régions dans le cadre de missions fédérales (officiels, formation des cadres, formation de la joueuse et du joueur, etc.)

LES TRAVAUX EN COURS

La saison 2015/2016 sera consacrée à la réalisation de diagnostics locaux et d'états des lieux des comités départementaux et des ligues régionales.

L'objectif de la saison sera de disposer d'un panorama fidèle de nos territoires, à partir duquel, nous pourrons engager en toute connaissance de cause la réflexion sur la nouvelle organisation territoriale.

Pour ces travaux, lancés en marge de l'AG fédérale, toutes les structures sont mises à contribution (CD, LR et CCR).

Contribution des CD et LR :

- Etat des lieux « Patrimoine » : recensement des biens immobiliers et des éventuels projets immobiliers en cours.
- Etat des lieux « Finances » : envoi du bilan, du compte de résultat et de la fiche de synthèse financière (en lien avec la Commission Fédérale des Finances).

☑ Échéance : 31 janvier 2016

Contribution des CCR :

1. Etat des lieux « Juridique » : centralisation et envoi des statuts, règlements intérieurs et registres spéciaux (en vigueur pour la saison 2015/2016).
2. Etat des lieux « Ressources humaines » : recensement des bénévoles et salariés.
3. Note d'opportunité n°1 : informations qualitatives sur les spécificités et les problématiques propres au territoire. ☑ Échéance : 31 janvier 2016
4. Note d'opportunité n° 2 : préconisations et propositions de schémas de réorganisation territoriale. ☑ Période dédiée : entre mars et mai 2016 (après les états des lieux).

Parallèlement à ces états des lieux, le CCN engage dès à présent une réflexion sur le partage des missions entre les différentes structures fédérales.

Ces travaux ont vocation à aboutir à une proposition de redistribution optimisée des tâches entre les clubs, les CD, les LR, les inter-CCR (Zones) et la FFBB.

La DTBN présentera en Bureau Fédéral (janvier 2016) la nouvelle architecture du PES, adaptée à la cartographie des régions administratives. En tout état de cause, il n'y aura aucune modification du PES à très court terme.

Enfin, une évolution du format des Zones sera mise en place pour la saison 2016-2017.